

## Avis de pré-sélection des opérations de l'ATI

*PETR Vidourle Camargue*

### Priorité 5 - Programme Régional (PR) FEDER-FSE+ 2021-2027 Occitanie

#### INFORMATIONS GÉNÉRALES

N° SYNERGIE ( <i>si le dossier est déposé</i> )	NC
Date de dépôt du dossier ou date prévisionnelle le cas échéant	Septembre 2023
Intitulé de l'opération	Création d'une crèche (EAJE) de 20 places
Porteur de projet	Commune d'Entre-Vignes
Commune de localisation de l'opération	Entre-Vignes (34400)
Département	34 - Hérault
Inscription au sein du Programme FEDER-FSE+	Priorité N°5 : 5ii - volet rural

#### MODALITÉS DE LA CONSULTATION

Date du comité de pilotage ou période de la consultation écrite	14 septembre 2023
NOM et prénom des membres du Comité de pilotage ayant été consultés et structures respectives ( <i>l'absence de réponse est considérée comme avis positif</i> )	Katy GUYOT – Région Occitanie Sylvie THOMAS – Région Occitanie Henri BRIN – Région Occitanie Pierre MARTINEZ – PETR Vidourle Camargue / CC Pays de Sommières Denis DEVRIENT – CC Pays de Lunel Isabelle DE MONTGOLFIER – CC Pays de Lunel Véronique MICHEL – CC Pays de Lunel Philippe GRAS – CC Rhône-Vistre-Vidourle André BRUNDU – CC Petite Camargue Robert CRAUSTE – CC Terre de Camargue

Membres du Comité de pilotage n'ayant pas pris part au vote en raison d'un conflit d'intérêt	Isabelle DE MONTGOLFIER, également Maire de la commune de Saussines qui est concernée directement par la mise en œuvre du projet.
--	---

**Les membres du comité de pilotage doivent prévenir tout risque de conflit d'intérêts. Ainsi, lorsque l'un des membres du comité de pilotage estime se trouver dans une situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés, de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de sa fonction, il doit s'abstenir de prendre part au vote ou bien démontrer la séparation fonctionnelle interne à son organisation.**

## CRITERES DE SÉLECTION

CRITÈRES	OUI/NON	COMMENTAIRE
L'opération répond-elle à la stratégie du Programme Régional (priorité 5 du programme) ?	OUI	L'opération répond à l'OS5ii « Améliorer le cadre de vie des habitants en zone rurale »
L'opération répond-elle à la stratégie de territoire définie à l'échelle de l'ATI ?	OUI	L'opération répond à l'objectif stratégique 3 « Renforcer l'attractivité des centralités et adapter l'accès aux équipements, services et commerces de proximité aux nouveaux besoins et bas carbone » et la mesure opérationnelle 3.1 : Pour le cadre de vie.
L'opération est-elle intégrée dans le périmètre de l'ATI ?	OUI	La commune d'Ente-Vignes appartient au périmètre du PETR Vidourle Camargue.
Le projet est-il structurant et a-t-il un impact sur le territoire ?	OUI	Projet à visée intercommunale (Boisseron, Saussines, Entre-Vignes, Saturargues et Saint-Sériès) permettant aux familles du nord lunellois d'avoir une offre d'accueil complémentaire aux trois sites existants.
L'opération respecte-t-elle les principes horizontaux européens ? <ul style="list-style-type: none"> <li>- Égalité entre les femmes et les hommes</li> <li>- Égalité des chances et non-discrimination</li> <li>- Développement durable</li> </ul>	OUI	Le bâtiment sera durable, sobre en énergie et à énergie positive.
<u>Commentaires éventuels des membres du Comité de pilotage :</u>		

## AVIS DU COMITÉ DE PILOTAGE

*L'avis de pré-sélection constitue une étape préalable à l'instruction et à la programmation du dossier par la Région Occitanie, Autorité de gestion des fonds européens, qui s'assurera de l'éligibilité du dossier au PR FEDER-FSE+ 2021-2027.*

Avis du comité de pilotage (rayer les mentions inutiles) :

Positif  
Négatif  
Ajournement

Motivation de l'avis :

Le projet répond à la stratégie de l'ATI.

Date et signature du Président  
du Comité de pilotage ATI

J'atteste que l'avis de pré-sélection a été rendu en conformité  
avec les règles prévues par le règlement intérieur.

Le 14 septembre 2023

Pierre MARTINEZ,  
Président du Comité de pilotage ATI